

DECISION DU PRESIDENT. CA 0077-2018

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du
Conseil d'administration au Pr sident.**

Objet de la d cision Demande d'adh sion de la Pr sidence

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Pr sidence   l'association LA COURROIE.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, 15 juin 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **22 juin 2018**



Conférence Universitaire en Réseau
des Responsables de l'Orientation
et de l'Insertion professionnelle
des Etudiants

La COURROIE

AMUE
103 boulevard Saint Michel
75005 Paris

Mail :
reseaucourroie@gmail.com
N° SIRET : 750 647 661 00016
Code APE : 9499Z

FACTURE

Date : 12 juin 2018

Facture n° 2018/05-045

Université D'ANGERS
Service facturier
40 Rue de Rennes
49035 ANGERS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant TTC	TVA
	Contribution annuelle à l'association La COURROIE Année : 2018 Référence Bon de Commande : N° 4500159393	1		300 €	
<p><u>Conditions de règlement :</u> chèque ou par virement. Banque : 10207 Guichet : 00120 Compte : 21215306945 Clé : 48 IBAN : FR76 1020 7001 2021 2153 0694 548</p> <p><u>Contacts :</u> Cécile Lecomte - Présidente : 06 12 42 11 97 Eve PERE - Trésorière : 06 81 74 12 57</p>		Total TTC		300 €	
		NET A PAYER		300 €	
		Echéance : 30 jours dès réception de la facture			
		Soit un montant de : Trois Cents Euros			

Christine MENARD
Directrice Générale

TVA non applicable art.293b du CGI